



*Confédération paysanne
du Doubs et du Territoire de Belfort*

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

La Confédération Paysanne propose que la Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort vote la motion suivante :

La diffusion de la Dermatose Nodulaire Bovine sur notre territoire Français est un drame pour nos éleveurs, nos éleveuses et nos animaux. Les pertes économiques, l'inquiétude et la charge mentale et physique des réglementations à appliquer pour freiner sa progression, sont une vraie souffrance. L'euthanasie de troupeaux entiers laisse des marques profondes et durables dans la mémoire des éleveurs et éleveuses touchés, et de leur entourage. Il est nécessaire d'anticiper pour protéger autant que possible l'élevage de notre territoire.

Étant donné que :

- L'épidémie de DNB dans les Balkans en 2015 a débuté avec un premier cas en Grèce pendant l'été. D'août à décembre 2015, de nouveaux cas se sont présentés chaque mois. Puis plus aucun en Janvier, Février, et Mars. C'est en Avril 2016, avec le retour du printemps, que la maladie s'est à nouveau propagée, et ce dans les régions voisines des derniers cas de fin d'hiver.¹
- Les 17 rapports de l'EFSA (Autorité Européenne de sécurité des Aliments) sur la DNB, publiés entre 2015 et 2021, mettent clairement en avant l'efficacité du vaccin comme moyen de lutte contre la propagation de la maladie, lorsqu'un taux de couverture élevé est atteint.²
- La réglementation européenne permet l'élargissement des zones vaccinales (zone de type I), sur décision du Ministère de l'Agriculture.³
- La réglementation européenne interdit les mouvements d'animaux et restreint les ventes de bétail vivant pendant plusieurs semaines lorsqu'une campagne vaccinale est lancée dans une zone. Or ces interdictions sont plus faciles à mettre en œuvre en période hivernale, lorsque les bêtes sont rentrées dans les étables, qu'au printemps ou en été. Elle est également plus facile à mettre en œuvre si les éleveurs et éleveuses peuvent anticiper sa mise en application à une date connue.
- Le bassin laitier du massif Jurassien est économiquement moins sensible aux restrictions d'export que les bassins d'élevage qui nous entourent à l'ouest. Il y a donc un enjeu à mettre toutes les chances de notre côté pour stopper la maladie au sein du bassin laitier, pour ne pas qu'elle se répande aux bassins allaitants.

La Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort demande :

- L'élargissement de la zone vaccinale à l'entièreté des départements du Doubs et du Jura pour couvrir l'ensemble du bassin laitier du Massif Jurassien, et ce avant la fin de l'hiver.

¹ Alessandro Broglia, & Data source: national authorities of Albania, Bulgaria, Greece, Kosovo*, Montenegro, North Macedonia, Serbia, OIE and ADNS. (2019, mars 5). LSD outbreaks and vaccination in South Eastern Europe. Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.2583168>

² <https://www.efsa.europa.eu/fr/search?f%5B0%5D=topic%3A424&page=0&topic%5B424%5D=424>

³ Règlement délégué (UE) 2023/361 (Annexe IX) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023R0361&qid=1763099498003>



*Confédération paysanne
du Doubs et du Territoire de Belfort*

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Communiqué de presse

Etalans, le 26 Novembre 2025

Elargissement de la vaccination contre la DNC : les élus de la Chambre d'Agriculture votent contre, à la grande sidération de la Confédération Paysanne.

Ce 25 Novembre 2025, la Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort s'est réunie en Session. A cette occasion, la Confédération Paysanne du Doubs et du Territoire de Belfort a déposé une motion, proposant à la Chambre d'agriculture de se positionner sur l'élargissement de la vaccination contre la DNC à l'ensemble des départements du Massif jurassien. Sur la quarantaine d'élus de la Chambre, seuls trois ont voté pour la motion : les élus de la Confédération Paysanne et de la Coordination Rurale. Les autres élus, majoritairement de la FDSEA ont voté contre (21) ou se sont abstenus (5).

Des agriculteurs, qui plus est majoritairement des éleveurs, qui votent contre la protection de leurs troupeaux, alors que déjà plus de 2 600 animaux ont été abattus en France au cours des 6 derniers mois : c'est à n'y plus rien comprendre pour la Confédération Paysanne.

D'autant que la proposition du syndicat s'appuie sur les publications des experts de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments qui analysent l'épidémie de DNC qui a sévi entre 2015 et 2018 dans les pays Balkans. Deux éléments ressortent de ces publications : d'une part, la vaccination étendue, couplée aux restrictions de déplacement, est le principal levier permettant de freiner puis stopper l'épidémie. D'autre part, l'évolution de la maladie dans les Balkans présente de nombreux points de ressemblance avec la situation actuelle en France, avec notamment un arrêt de la propagation de la maladie en hiver... qui s'est suivie d'une reprise au printemps.

Quant aux difficultés liées aux restrictions de déplacements et de vente des animaux pendant la campagne vaccination, elles sont plus faciles à gérer lorsqu'elles sont anticipées, et en période hivernale, plutôt que d'attendre de le faire en urgence à la reprise du pâturage.

Où est la solidarité entre les élevages du massif ? Laisser les éleveur-euses dans l'angoisse et les élevages touchés faire face à l'obligation d'abattre leurs animaux, le tout en leur refusant la possibilité de se protéger ? La stratégie actuelle renforce les peurs et les mouvements de panique et nuit à la solidarité entre toutes et tous. On en viendrait juste à se dire « pourvu que ça ne tombe pas chez moi »

En outre, cette proposition de vaccination élargie est une position de responsabilité nationale afin d'éviter que la DNC ne se propage encore en France, menaçant des élevages allaitants avec des modèles dépendants des exportations.

La Confédération Paysanne milite à tous les niveaux pour une gestion sanitaire qui protège les éleveurs, les éleveuses, et leurs animaux. Du niveau départemental pour élargir la vaccination, jusqu'au niveau Européen où elle plaide auprès de la Commission Européenne, pour un changement

de classification de la maladie. Ce dernier permettrait entres autres que les mesures d'euthanasie soient révisées pour être appliquée de façon plus différenciée et non systématique.

Nous continuerons à faire valoir nos arguments dans toutes les instances et occasions possibles.

Contacts :

- Nicolas Lecatre 06 84 91 95 82
- Laurence Lyonnais 06 75 79 75 51